

En outre, il est aisé de dire, en se fondant sur le chiffre des mariages, quel est le nombre de familles nouvelles, mais il est difficile de dire combien d'anciennes familles se dispersent, par suite de décès. J'affirme donc que les chiffres nets touchant les nouvelles unités familiales sont très imprécis et fort peu concluants. Je pense que tous ceux qui ont étudié le problème admettront que lesdits chiffres ne sont pas réellement dignes de foi; le mieux qu'on en puisse dire c'est que ce sont des estimations au petit bonheur. Ainsi quand il affirme qu'il y a un écart de 17,000 entre le nombre de maisons construites et celui des nouvelles familles, je demande au député s'il est sûr de ne pas se tromper? Le chiffre réel peut être moins de la moitié de celui qu'il cite ou même moins du quart. Il est impossible de l'établir avec précision.

M. Fraser: Ou il peut être le double.

M. Hunter: Je ne vois pas comment il pourrait être le double. C'est sûrement moins que cela. J'ai également été étonné d'entendre le député d'Eglinton (M. Fleming) dire que, s'il y a pénurie de logements, c'est que le Gouvernement n'a pas fait preuve d'assez d'énergie et d'allant à propos de l'article 35. Je ne sais ce que le Gouvernement aurait pu faire de plus. Il a su trouver l'argent nécessaire. Somme toute, nous savons que le logement relève uniquement des provinces au point de vue de la loi. Le Gouvernement a fourni les trois quarts de la somme nécessaire pour munir les terrains dont il s'agit des services municipaux ainsi qu'à plusieurs autres fins prévues par l'article 35. La province n'a qu'à se procurer un quart du montant, peut-être avec l'aide de la municipalité. On ne peut en rendre le Gouvernement responsable. Les fonds nécessaires ont été mis en disponibilité en vertu de cet article de la loi, mais on ne s'en est pas prévalu, surtout dans l'Ontario où le parti conservateur est au pouvoir.

Un autre point qu'a mentionné le député d'Eglinton et qu'a, d'ailleurs, repris le député de Broadview (M. Hees), c'est la nécessité de convoquer une conférence fédérale-provinciale, afin de déterminer une nouvelle répartition de l'autorité fiscale. Le député de Broadview a déclaré que c'est ce qu'a proposé, à un moment donné, le chef de son parti. Je crois que nous nous souvenons tous du genre de collaboration que nous a offerte, au sujet d'une nouvelle répartition des impôts, le chef de l'opposition (M. Drew) lorsqu'il était premier ministre de l'Ontario. C'était assurément la collaboration la plus inefficace que j'aie jamais vue de ma vie.

Tâchons de voir ce qui en est vraiment. Le député d'York-Sud (M. Noseworthy) a avancé quelques propositions utiles. Il voudrait que

la Société centrale d'hypothèques et de logement accorde directement des prêts à 2 p. 100. Une telle proposition donne beaucoup à réfléchir et est fort intéressante. La plupart d'entre nous aimeraient sans doute habiter une maison grevée d'une hypothèque de 2 p. 100 seulement. Ce sont les institutions de prêt, les sociétés d'assurances, les sociétés de prêt, et le reste, qui accordent la majeure partie des hypothèques au Canada.

Dans le cas des sociétés d'assurances, elles prêtent l'argent des assurés, tandis que les sociétés de prêts se servent de l'argent des actionnaires. La société d'assurance est le fidéicommissaire des détenteurs de polices et elle doit, à ce titre, placer ces fonds comme il convient. Doit-elle prêter cet argent à 2 p. 100 quand elle peut en obtenir 5 ou 6 p. 100? Il est évident que non!

Si le Gouvernement accorde directement les prêts à 2 p. 100, il est clair que les institutions de prêt ne seront pas partie à l'entente. Elles manqueraient à leur devoir de fidéicommissaires en prêtant de l'argent à ce taux d'intérêt. Le Gouvernement devrait donc fournir l'argent. Le préopinant n'a-t-il pas dit que ce devrait être un placement de fonds de l'État? Quelle délicieuse expression: "fonds de l'État"! On s'imagine peut-être que ces fonds mystérieux ne viennent de nulle part ni ne nuisent à personne. Nous nous contenterons de prêter ces fonds publics; nous nous bornerons à prêter à 2 p. 100 des sommes illimitées destinées à la construction de maisons. Étant donné le taux auquel on prête actuellement de l'argent en vue de la construction d'habitations et compte tenu de l'intérêt qu'on obtiendrait avec les fonds disponibles à 2 p. 100, le montant atteindrait environ un milliard par année. Il dépasserait sûrement 700 ou 800 millions de dollars. Le seul moyen de prélever cet argent serait d'imposer les Canadiens, car ces mystérieux fonds publics ne sont que les fonds fournis par le peuple.

On demande que le Gouvernement obtienne des Canadiens environ un milliard de plus par année en impôts. Cette mesure leur plaît peut-être; je crois qu'elle leur plaît vraiment. Cette mesure agréée à tous les socialistes, car elle est conforme à leurs idées. Ils ne font qu'ajouter des impôts aux impôts, afin de multiplier les décaissements. Plus on crée de services publics, plus l'inefficacité augmente, plus les frais s'accroissent et tout le régime va de mal en pis. C'est une doctrine réactionnaire qui est désuète; mais ils ne peuvent l'abandonner, parce qu'ils n'en ont pas d'autre.

Le représentant de Broadview a fait certaines observations intéressantes et, dans l'ensemble, il les a exposées de façon sensée. Il a parlé de l'insuffisance des terrains munis de